

John Hookham Frere to

39797-800

April 14. 1842

Monsieur

C'est avec le plus grand
regret que je me trouve forcé à
faire une représentation à votre
Excellence sur le sujet le plus
délicat possible et en même temps
le plus urgent de la lettre que
j'ai reçu de mon "Frail" et que
j'ai l'honneur de vous remettre
cy-inclus suffira pour vous expli-
quer l'état des circonstances qui
m'obligent à recourir à l'intervention
de son Altesse Royale pour écarter
le coup terrible qui menace à
la fois et le repos de Sa Majesté
le Roi mon Maître, et l'honneur
de son Altesse Royale le Duc de
Sussex, et la dignité de la
nation britannique qui se
trouvent

John

trouvent compromis parcillement
par un concours de circonstances
qui ne peut admettre aucune
interprétation favorable -

L'accueil et les attentions
distinguées que son Altesse Royale
Le Duc de Sussex a eues de la
part de son Altesse Royale
Le Prince Regent ont toujours
été regardé par Sa Majesté
comme une preuve de considération
politique ainsi que de cette
amitié individuelle que son
Altesse Royale s'est plu de
témoigner en diverses occasions
pour la personne de Sa Majesté
- Votre Excellence m'a même
appris que "si il arriva que son
"Altesse Royale de Duc de Sussex
"ensuite de quelque démarche
"inconsidérée vint à perdre la
"faveur et la protection de Sa
"Majesté, il sensuivrait que les
les

39798

les attentions et les regards de
" Son Altesse Royale de Princesse Royale
" diminueraient en proportion et
" que la présence même de Son
" Altesse Royale deviendrait emb
"arrassante et pénible pour cette
" Cour - nous craignons beaucoup
Monsieur qu'une impression
contraire ne soit la source
des égaremens qu'on redoute
de la part de Son Altesse Royale
et qu'il se soit persuadé que
les attentions que Son Altesse
Royale n'a pas cessé de prodigier
à son égard dérivent d'une
influence qui est personnelle
et indépendante de toute autre
considération - Il importe
essentiellement que Son Altesse
Royale soit détrompé sur ce point
et vous jugerez bien Monsieur
qu'il n'y a que votre Excellence
qui pourra l'effectuer d'après
l'autorisation que vous avez

397

reçu vous même de la part
de son Altesse Royale de Princes
Regent en m'autorisant a moi
ou a mon "Frail de témoigner a
son Altesse Royale de ~~Dieu de~~
saper combien" une démarche
"quelconque qui serait déplais
"ante a Sa Majesté Britannique
"changerait nécessairement des
"attentions et des égards qui
"lui ont été témoignés jusqu'à
"présent -

Il est pénible effectivement
d'être obligé de recourir a des
moyens aujour d'extraordinaires
cependant toute la cellulose verra
que ce n'est qu'après avoir
épuisé toutes les autres ressources
que nous nous sommes décidé
a cela-ci - Elle verra que
mon "Frail n'a absolument rien
omis de ce qui dépendait de
lui qu'il s'est adressé directement
au Prince et encore par l'intermé
diaire des personnes avec les quels
son

Son Altesse Royale vit le plus
 habituellement et avec quels il
 est naturel de supposer qu'il
 accorde sa confiance - quelques
 se sont acquitté de ce devoir
 avec un zèle qui leur fait le
 plus grand honneur ils n'ont
 pas cependant réussi à produire
 sur l'esprit de Son Altesse Royale
 aucune impression - Les instances
 que je me suis trouvé dans le
 cas d'adresser à Son Altesse Royale
 ont été pariblement infructueuses

J'ai trouvé qu'il persistait dans
 le refus de se prêter à cet acte
 solennel que les lois ont
 désigné comme la preuve distincte
 d'adhésion à l'Eglise Anglaise

J'ai reçu cependant de Son
 Altesse Royale une déclaration
 à la quelle j'attache le plus
 grand poids, Il m'a assuré de
 la manière la plus solennelle
 "qu'il n'était ^{pas} converti à la
 "profession Catholique Romaine
 "et qu'il était décidé à ne
 jamais

Tob

"jamais se conformer a cette
"profession", ensuite Il a été
"d'abord" que son retour en
"Angleterre, Il serait disposé a
"se soumettre a tous les actes
"de conformité qui pourraient
"être nécessaires pour dissiper
"les inquiétudes que Sa Majesté
"aurait pu concevoir sur cet
"objet. Son Altesse Royale a
"un devoir aujoi sanctionner
"cette assurance de la manière
"la plus formelle —

Les assurances de la part
de Son Altesse Royale sont
surtout constantes en autant
qu'elles renferment le démenti formel
de ces bruits qui se sont
répandus sur la prétendue
conversion de Son Altesse Royale
lors de son séjour en Italie —

Il résulte cependant de cette
circonstance une considération
bien sensible et qui mérite
une attention particulière non
seulement de la part des personnes
qui

sont chargés en quelque façon
 de la surveillance de la
 conduite de son Altesse Royale
 mais au fait de la part des
 ministres de son Altesse Royale
 qui lui même par une suite
 de l'hospitalité qu'il a exercé
 envers son Altesse Royale est
 tenu ^{en quelque sorte} en suivant les antiques usages
 de répondre pour la sûreté de
 son hôte, si par une suite des
 importunités auxquelles son
 Altesse Royale est exposé il
 lui arrivait enfin de renoncer
 aux déterminations et aux
 espérances que je viens de citer,
 ce serait sur nous que la faute
 devrait nécessairement retomber;
 Je suis bien loin Monsieur de
 confondre les relations et les
 devoirs que nous avons respectueu-
 sement (both Excellence et moi)
 vis à vis de son Altesse Royale
 le Duc de Sussex, je scis très
 bien

14 Ap. 1802

bien que vous êtes nécessairement
dispensé de toute surveillance
sur la conduite d'un Prince Étroyer
et que le plus fâcheux événement
arrivant à votre insu, et sans
que vous en fussiez averti, ne
pourrait jamais vous être imputé.

Il en est autrement lorsque
ceux qui sont chargés de cette
surveillance, vous avertissent
du danger où ils se trouvent
et qu'ils implorant votre
assistance que les ministres
de son Altesse Royale sont seuls
en état de leur accorder.

lorsqu'on en a un assassinat
moral il est du devoir de ceux
qui se trouvent à portée de se
lever et de venir au secours.

Enfin pour ce qui est
ainsi, que l'honneur de son
Altesse Royale de Duc de Luchan
et le repos de Sa Majesté soient
placés entre les mains de son
Altesse

Royale de Prusse Regent je
 connois trop bien l'estime et
 l'attachement mutuel qui unissent
 nos deux souverains, pour
 pouvoir douter de la disposition
 de son Altesse Royale d'accorder
 aux demandes que je fais au
 nom de Sa Majesté Britannique,
 cette déclaration conditionnelle
 qui renferme la seule garantie
 spécifique et efficace pour
 éviter au mal que nous devons
 redouter également —

Il ne tient qu'à votre
 Excellence de représenter à son
 Altesse Royale d'après les
 connoissances particulières que
 vous possédez sur les affaires
 de mon pays combien celle-ci
 est importante et de désigner
 d'avance les fâcheuses conséquences
 qu'elle peuvent résulter d'une
 réserve mal entendue —

Je profite de
 W. Greve
 ps attende la grande délicatesse de
 votre

seigneur je demanderoi a votre
excellence le renvoi de cette piece
au plus tot que vous vous en seriez sen

Mont. Gene
to
The Prince of
Wales

April 14 1002

The Duke of
Sussex.